

DELIBERATION N° 2017/487

Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2018 de la Ville de Dumbéa  
Budget annexe du service de l'assainissement

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 27 décembre 2017,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2012/496 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe primitif du service de l'assainissement,

VU la délibération n° 2017/479 du 27 décembre 2017 fixant des tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/106 du 16 novembre 2017,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 13 décembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le Budget Primitif 2018 du budget annexe du service de l'assainissement de la Ville de Dumbéa est arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de **neuf cent trente-deux millions neuf cent mille francs (932 900 000 F.CFP)**, se décomposant de la manière suivante :

<input type="checkbox"/> <u>Section d'Exploitation :</u>	88 000 000 F.CFP
<input type="checkbox"/> <u>Section d'Investissement :</u>	844 900 000 F.CFP
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>932 900 000 F.CFP</b>

ARTICLE 2 /

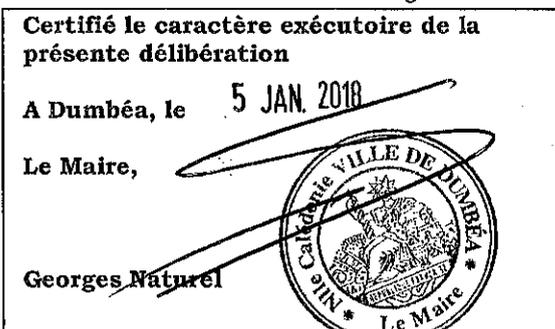
Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération, et par chapitre en section d'exploitation, conformément aux tableaux ci-annexés.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province sud et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 27 DECEMBRE 2017

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 27 DECEMBRE 2017



DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
- AFFICHAGE	-	1
- SAG	-	1
- TPS	-	1
- TOUS SERVICES	-	18

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 :**

**SECTION D'EXPLOITATION :**

La section d'exploitation du Budget Primitif 2018 est votée **par chapitre**, comme suit :

<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	25 000 000	25 000 000	
75	Autres Produits de gestion courante	63 000 000	63 000 000	
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>88 000 000</b>	<b>88 000 000</b>	

<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
011	Charges à caractère général	3 897 500	3 897 500	
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 835 000	6 835 000	
66	Charges financières	11 365 000	11 365 000	
67	Charges exceptionnelles	7 000 000	7 000 000	
042	Dotations aux amortissements	10 280 000		10 280 000
023	Virement à la section d'investissement	48 622 500		48 622 500
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>88 000 000</b>	<b>29 097 500</b>	<b>58 902 500</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

La section d'Investissement du Budget Primitif 2018 est votée **par opération**, comme suit :

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
18001A	Construction de la station d'épuration Dumbéa Tranche 2	68 643 776	68 643 776	
OPFI	Emprunts et dettes assimilées (chap.16)	100 663 724	100 663 724	
OPFI	Virement de la section d'exploitation (chap. 021)	48 622 500		48 622 500
OPFI	Dotations aux amortissements (chap.040)	10 280 000		10 280 000
OPFI	Opérations patrimoniales entre section (chap.041)	616 690 000		616 690 000
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>844 900 000</b>	<b>169 307 500</b>	<b>675 592 500</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>CHAPITRE</b>	<b>INTITULÉ</b>	<b>PREVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>
17004A	Renforcement conduite d'eaux usées de la plaine de la Tonghoué	58 000 000	58 000 000	
18001A	Construction de la station d'épuration Dumbéa Tranche 2	148 310 000	148 310 000	
18002A	Renforcement poste de relevage 11	2 500 000	2 500 000	
OPFI	Emprunts et dettes assimilées (chap. 16)	19 400 000	19 400 000	
OPNI	Opérations patrimoniales entre section (chap 041 - 2313 ordre)	616 690 000		616 690 000
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>844 900 000</b>	<b>228 210 000</b>	<b>616 690 000</b>